



## Pension alimentaire envers les enfants et renseignements

-----  
Par Visiteur

J'ai vécu 20 années (ni pacs, ni mariage) avec une femme dont nous avons une fille de 18 ans scolarisée, la mère me réclame arbitrairement une pension alimentaire pour sa fille tres élevée ( 900 euros mensuels + frais d'études ) je verse actuellement 400 euros mensuels + frais études )j'envoie les chèques à mon ex qui ne les encaissent pas;elle travaille , je suis retraité , nous avons des revenus identiques avec chacun une maison individuelle et quelques placements bancaires ;

comment défendre mon calcul et la marche à suivre pour déterminer les droits.

Merci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je suppose que la somme que vous versez n'a pas été fixée par le juge.

Pour quelle raison vos chèques ne sont ils pas encaissés?

Le mieux serait de saisir le juge aux affaires familiales si vous n'arrivez pas à trouver un accord avec la mère, car je trouve effectivement cette somme élevée.

Le montant de la pension est fixée en fonction des besoins de l'enfant, des revenus et des dépenses fixes respectives des parents.

Cordialement